AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-4-4-77403077

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue St-Jean prolongée - B. P. nº 20 - 31130 BALMA - (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)

ABONNEMENT ANNUEL 50 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin technique Nº 88 (6ème envoi de 1977) - 24 Mars 1977

/ARBRES A FRUITS A PEPINS/

- Tavelures du pommier et du poirier :

La période des fortes projections se poursuit alors que le temps actuel est assez favorable aux attaques de ces maladies. En conséquence, il est nécessaire de demeurer prudent et d'envisager une nouvelle application dès à présent, sauf dans le cas où un renouvellement vient d'être fait à la suite de pluies totalisant de 20 à 25 mm.

Jusqu'à présent, trois périodes de risques de contaminations assez graves ont eu lieu lors des pluies des 27-28 février (poirier seulement), 11-12 mars et 18-19 mars.

Rappelons les conditions nécessaires à la réalisation d'une contamination :

1 - Arbres réceptifs : pour le poirier, à partir du stade D ;
pour le pommier, à partir du stade C.

2 - Présence de germes actifs : ascospores ou conidies.

3 - Durée d'humectation du feuillage liée à la température moyenne pendant cette période.

Voici par exemple, en relation avec la température moyenne, les durées d'humectation nécessaires pour déclencher des contaminations légères, moyennes ou graves, en présence de germes :

- Température égale ou inférieure à 5°, pas de contamination, quelle que soit la durée d'humectation du feuillage.

- Température moyenne :	Contaminations : légère	moyenne	grave
5 à 6°	33 à 24 h. d'humect.	39 à 33 h. d'humect.	
6 à 7°	24 à 20 h. "	33 à 28 h. "	au delà de 45 h.
7 à 8°	20 à 17 h,30 "	28 à 24 h. "	45 à 36 h. d'humect.
8 à 9°	17 h,30 à 15 h,30	24 à 21 h. "	36 à 31 h. "
9 à 10°	15 h,30 à 14 h. "	21 à 19 h. "	31 à 28 h. "
10 à 11°	14 à 13 h. "	19 à 17 h,30 "	28 à 26 h. "
11 à 12°	13 à 12 h. "	17 h,30 à 16 h. "	26 à 24 h. "
12 à 13°	12 à 11 h. "	16 à 15 h. "	24 à 23 h. "
13 à 14°	11 à 10 h. "	15 à 14 h. "	23 à 21 h. "
14 à 15°	10 à 9 h,30 "	14 à 12 h,30 "	21 à 20 h. "

En moins de huit heures d'humectation, aucune contamination n'est possible, quelle que soit la température.

La connaissance de ces données peut permettre parfois d'économiser un traitement ou de mieux situer le moment où l'application s'avère indispensable.

/ARBRES A FRUITS A NOYAU/

- Monilia du prunier, du cerisier - Gnomonia du cerisier :

En raison de l'humidité actuelle qui semble devoir persister encore plusieurs jours et de l'état de sensibilité des arbres, il est conseillé de renouveler le traitement recommandé dans notre précédent bulletin du 16 mars (Nº 87).

- Puceron vert du pêcher (Myzus persicae) :

Les colonies de ce puceron sont en cours de constitution et l'on assiste au début du recroquevillement des feuilles attaquées.

P.1-15

Surveiller les vergers et intervenir dès la première belle journée si l'on constate la présence de plus de 5 (cinq) rameaux envahis sur 100 rameaux examinés à raison de 2 par arbre.

- Si le feuillage attaqué est encore peu déformé, préférer un produit à base de pirimicarbe (Pirimor) à peu près inoffensif pour les auxiliaires.

- Si le feuillage est déjà déformé, les feuilles crispées, préférer un aphicide systémique tel que le vamidothion (nombreuses spécialités) à raison de 50 g de m.a./hl, relativement peu toxique pour la faune auxiliaire.

/TOUS ARBRES FRUITIERS/

- Araignées rouges (Panonychus ulmi) :

Les éclosions d'oeufs d'hiver sont commencées depuis quelques temps mais le temps froid actuel est défavorable à l'activité des acariens. Seulement dans les vergers très envahis (plus de 30 formes mobiles en moyenne par feuille), attendre le retour du beau temps pour intervenir avec un acaricide spécifique.

Dans le cas où les arbres sont en cours de floraison, choisir un acaricide non dangereux pour les abeilles : bromopropylate ; chinométhionate ; cyhexatin ; dialiphos ; dicofol ; diéthion ; phosalone ; tétradifon + dicofol ; tétrasul.

Rappelons que les produits à base de dicofol et de tétrasul sont peu toxiques pour les auxiliaires.

/V I G N E/

- Excoriose :

Nous rappelons les conseils donnés dans le bulletin N° 87 du 16 mars. Ce traitement est d'autant plus efficace qu'il est placé juste avant une période pluvieuse.

- Coupe-bourgeons (noctuelles ou vers gris) :

On peut constater sur certaines souches, parfois sur une série de plusieurs souches se suivant, la destruction de bourgeons dont le centre est évidé. Il s'agit probablement de dommages dûs à des chenilles de noctuelles dont l'activité a lieu généralement la nuit. On peut tenter de prévenir de nouveaux dégâts en épandant, autour des souches de la zone attaquée, des appâts tout préparés sous forme de granulés, par exemple à base de : carbaryl (Sevin appât) ; lindane (nombreuses spécialités) ; phoxime (Volaton 5 ; Agridine 5 G) ; toxaphène (Sopraphène granulé) ; chlorpyriphos (Dursban A G).

On peut également préparer des appâts à partir de spécialités à base d'endosulfan à raison de 6 g de m.a./kg de son (Thiodane émulsion ; Insectophène liquide fort); endosulfan + parathion à raison de 8 g de m.a./kg de son (Drifène A P).

/PROTECTION DES ABEILLES/

Les traitements réalisés au moyen de produits présumés dangereux pour les abeilles sont interdits, quel que soit l'appareil applicateur utilisé :

1. Sur les arbres fruitiers ainsi que sur toutes cultures visitées par les abeilles pendant la floraison.
2. Sur les arbres forestiers ou d'alignement pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons.
3. Sur les cultures de céréales, pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons, entre l'épiaison et la récolte.

Lorsque des plantes mellifères en fleurs se trouvent sous les arbres ou au milieu de cultures destinées à être traitées au moyen de ces produits, elles doivent être fauchées ou arrachées avant le traitement.

Liste des produits reconnus non dangereux pour les abeilles : bromophos (Nexion, Sovi-Nexion) ; bromopropylate (Neoron) ; chinométhionate (Morestan) ; chlordiméforme (Fundal 300) ; cyhexatin (Plictran, Mitacid) ; dialiphos (Torak) ; dicofol (nombreuses spécialités) ; diéthion (Kilspide, Hylemox, Rhodocide) ; endosulfan (Thiodane, Endofène, Insectophène) ; phosalone (Dynalone, Azophène, Zolone) ; pirimicarbe (Pirimor) ; pyréthrines synergisées (Fogox) ; roténone (Cubérol) ; tétradifon + dicofol (Kelthion) ; tétrasul (Animert) ; toxaphène (Phénoryl, Sopraphène granulé) ; polychlorocamphanes (Phénéfog, Sopraphène 75).

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription phytosanitaire "MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES"
Le Directeur-Gérant : P. JOURNET
C.P.P.A.P. - N° 532 A.D.